

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU PAYS DES HERBIERS

Séance du 23 mars 2023

Date de convocation : 17 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 23 mars à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration s'est réuni salle des Conseils de la Communauté de communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Président, hormis pour la délibération n°02 sous la présidence de Madame Bénédicte GARDIN – Vice-Présidente.

Présents : Christophe HOGARD - Bénédicte GARDIN - Jean-Louis LAUNAY - Magali LOISEAU - Odile PINEAU - Sabine LOIZEAU - Jean-Michel LUMEAU - Christelle BOURMAULT - Florence DE CHABOT - Marie-Annick MENANTEAU - Marie-Françoise RAUTURIER - Marie-Thérèse ABINAL - Christophe VILLENEUVE - Valérie VERDON - Laydie PASQUIER - Françoise PINEAU – Alexandra BEAUNE

Excusés/Pouvoirs :

Angélique RICHARD donne pouvoir à Odile PINEAU
Alain CHENOIR donne pouvoir à Florence DE CHABOT
Amélie PASQUIER donne pouvoir à Laydie PASQUIER
Franck GAUTHIER - Marie VILLENEUVE - Elodie BRANGER

Nombre d'administrateurs en exercice : 23

Nombre d'administrateurs présents : 17 à la délibération 01 – 16 à la délibération 02 – 17 à partir de la délibération 3

Nombre d'administrateurs votants : 20 à la délibération 01 – 19 à la délibération 02 – 20 à partir de la délibération 3

Secrétaire de séance : Marie-Annick MENANTEAU

• **09 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION JALMALV- VENDEE** – Rapporteur : Magali LOISEAU

L'association JALMALV (Jusqu'à la mort accompagner la vie) a pour objectif l'accompagnement des personnes gravement malades. Elle apporte écoute et présence aux personnes en fin de vie et à leur entourage.

Dans le cadre des groupes de paroles pour les personnes endeuillées mis en place sur le territoire, il est proposé d'adhérer à l'association et signer une convention de partenariat pour l'intervention des bénévoles de l'association.

Le groupe d'entraide deuil est proposé chaque dernier jeudi du mois aux seniors du Pays des Herbiers, sur la commune des Herbiers. Il est co-animé par 2 bénévoles formés, garants des valeurs de JALMALV.

Le CIAS du Pays des Herbiers s'engage à valoriser la participation de l'association JALMALV à la mise en place des groupes de parole pour les personnes endeuillées en versant une cotisation annuelle (70 € pour 2023) et en remboursant les frais de déplacements des bénévoles accompagnants.



Vu le projet de convention de partenariat ci-annexé,

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de bien vouloir :

- adhérer à l'association JALMALV-VENDEE,
- approuver la convention de partenariat avec l'association JALMALV-VENDEE,
- l'autoriser, ou la Vice-présidente déléguée, à signer tout document à intervenir.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée, le Conseil d'Administration adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Marie-Annick MENANTEAU,
Secrétaire de séance

Pour copie conforme,
Christophe HOGARD,
Président



Publié électroniquement le : **29 MARS 2023**
Transmis en Préfecture le : **29 MARS 2023**

